



Edito

La Commission Communication est heureuse de vous présenter ce premier numéro du Petit Varaxois. Un nouveau moyen pour s'informer sur la vie de la commune !

Après le lancement de la page Facebook en 2021 puis de l'application mobile Illiwap en 2022, c'est sur un nouveau mode de communication « journalistique » que nous avons choisi de nous adresser à vous !

Vous pourrez désormais découvrir ou retrouver toute l'actualité communale via ce tout nouveau bulletin qui sera distribué trimestriellement dans votre boîte aux lettres.

Toute l'équipe de la Commission Communication vous souhaite une bonne lecture et vous donne rendez-vous début juillet pour le prochain numéro du Petit Varaxois!

Rédaction : Commission Communication

A LA UNE :

Installation d'une cabine de télémédecine aupôle santé du village



Après 18 mois de recherches dans la quête d'un nouveau médecin, nous sommes heureux de vous annoncer l'installation d'une cabine de télémédecine.

Un pôle médical préservé

Située dans la maison médicale, à proximité de la pharmacie, du cabinet infirmier et de kinésithérapie, d'accès facile, la cabine de téléconsultation est installée depuis le 18 avril dans l'un des deux locaux destinés aux praticiens et laissés vacants suite aux départs en retraite de ces derniers. Un poste de travail et une salle d'attente ont également été aménagés afin d'accueillir les patients dans un lieu à la fois fonctionnel et agréable. La commune a fait le choix de continuer à louer à la SEMCODA (propriétaire des murs) le second local et de le garder libre, toujours dans l'éventualité de l'arrivée d'un médecin qui pourrait, par exemple, venir à mi-temps.

Trois agents communaux (Laetitia Cornet, Vilaye Keuthakhin et Nathalie Berrez) ont été formées par la société H4D pour assurer la fonction de référente. Outre l'accueil des patients, elles auront en charge la désinfection de la cabine entre chaque consultation selon un protocole très précis.

La municipalité a souhaité qu'elles puissent également aider à la prise de rendez-vous celles et ceux qui ne seraient pas familiers avec l'outil informatique. N'hésitez pas à les solliciter en cas de besoin!

Bien que le poste de référent ne né-

cessite pas de connaissance médicale, nous avons fait le choix de les former aux gestes de premiers secours ainsi qu'à l'usage du défibrillateur, ce qui est rassurant pour tout le monde, patient comme référent.

Avec l'installation de cette cabine de téléconsultation sur le village, notre objectif est de proposer aux varaxois un dispositif médical de proximité et de favoriser l'accès aux soins dans un contexte difficile. Mais il va de soi que nos recherches pour l'installation d'un médecin continuent.

Financée par le Département, ses charges de fonctionnement qui s'élèvent à environ 50.000 € /an seront supportées par la commune. Des demandes d'aides / subventions sont à l'étude, de même qu'une mutualisation avec certaines communes limitrophes.

Premiers rendez-vous à partir du 2 mai

De mai à juin, les rendez-vous pourront être pris entre 9h et 12h les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin ainsi qu'un samedi matin sur deux. Puis, en fonction des besoins, l'amplitude horaire pourra être élargie pour, à terme, fonctionner de 9h à 12h et de 15h à 18h du lundi au vendredi et les samedis matin.

Monsieur le Maire tient à remercier le Département et plus particulièrement Mme Martine Tabouret, Conseillère départementale du canton de Ceyzériat et Vice-présidente déléguée à la démographie médicale et à l'autonomie,



Vilaye, Laetitia et Nathalie les référentes.



Cedric Mancini reçoit Mme Martine Tabouret et les élus des communes voisines au pôle santé avant l'installation.

Comment se déroule une téléconsultation ?

Lors de votre arrivée sur place, vous serez accueilli par l'une des référentes qui pourra vous aider à vous installer. La téléconsultation est ensuite réalisée entre vous seul et le médecin.

La cabine de téléconsultation est un dispositif médical équipé de différents instruments et capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique. Pendant la consultation, le médecin téléconsultant vous guidera dans la manipulation des instruments et échangera avec vous afin d'établir un diagnostic. A la fin de la consultation, vous pourrez récupérer votre ordonnance imprimée directement dans la cabine, le compte rendu du médecin sera disponible quant à lui dans votre espace client.

Prendre rendez-vous :

- via le site internet www.jetrouveunmedecin.fr
- par téléphone : 01 70 81 49 46
- ou en vous rendant sur place durant les horaires d'ouverture si vous avez besoin d'aide.

Age minimum : 14 ans (les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal).

les rendez-vous ne peuvent pas être pris plus de 72 heures à l'avance.

Un Conseil Municipal des Jeunes va voir le jour !

Donner la parole aux jeunes, les intégrer à la vie du village et aux décisions qui les concernent, prendre en compte leurs attentes, les écouter, les considérer, les faire participer à la vie politique de la commune... Voilà quelques-unes des raisons qui nous tenaient à cœur et qui nous ont poussés à la création d'un Conseil Municipal des Jeunes. Mais c'est aussi, d'un point de vue plus pédagogique, leur permettre de comprendre «de l'intérieur» le fonctionnement d'une commune, savoir ce qu'est un élu, son rôle, ses missions, apprendre à débattre pour défendre son projet, travailler en groupe, en un mot devenir un citoyen !



Un Conseil Municipal des Jeunes c'est quoi ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est un Conseil qui regroupe 8 à 10 jeunes varaxois volontaires, âgés de 10 à 16 ans. Leur mandat s'échelonne de septembre à septembre.

Leur mission

Les jeunes élus au CMJ représentent les autres jeunes du village à travers des projets votés, dans un espace de liberté et de démocratie. Ils se réunissent régulièrement, et œuvrent à l'amélioration du cadre de vie des jeunes varaxois. Une fois élus, ils élaborent et réalisent des projets en

collaboration avec des élus adultes et participent à la vie communale.

Qui peut devenir un membre du CMJ ?

Tu habites St-Paul-de-Varax, tu as entre 10 et 16 ans, tu as des projets et envie de t'engager pour ton village ? Alors tu peux te présenter pour devenir membre du premier CMJ.

Comment t'inscrire ?

Rendez-vous en mairie pour remplir le formulaire de candidature (qui doit être signé par tes parents) et signer la Charte de fonctionnement du CMJ.

Réunion d'information :
samedi 9 septembre
lors du Festiv'Assos.
Dépôt des candidatures
avant le 20 septembre 2022

Ils ont fait l'actu

24/02

Soirée Ciné Pop-Corn

- Vendredi 24 février, cinquante jeunes varaxois âgés de 11 à 17 ans ont répondu présent à la soirée Ciné/Pop-Corn organisée par la Commission Jeunes.
- Au programme : la projection du film INSAISSABLES, choisi par les jeunes.
- En préambule, Blandine Desbos, adjointe en charge de la jeunesse, leur a présenté les prochaines manifestations et a aussi pu profiter de l'occasion de les voir tous réunis pour leur parler du futur Conseil Municipal Jeunes (création menée conjointement avec la Commission Scolaire).



17/03

Soirée Courts-métrages

- Un groupe de jeunes adolescent.e.s du centre social «La Passerelle» de Chatillon sur Chalaronne sont venus présenter deux courts métrages qu'ils ont entièrement réalisés et partager leur belle expérience avec des jeunes varaxois.
- Ecriture des scripts, lieux de tournages, jeu d'acteur, metteur en scène, réalisateur... à l'issue des projections ils se sont ensuite prêtés au jeu des questions réponses lors d'un temps d'échange autour d'un buffet offert par la mairie



13/04

Vacances sportives

- Malgré la pluie, les jeunes varaxois sont venus profiter de cet après-midi sportif proposé par la Communauté de la Dombes.



Des nouvelles du verger communal

Sur les 73 arbres et arbustes plantés lors de la matinée participative le 19 novembre dernier, nous constatons qu'ils ont tous pris racines ! En effet, les premiers bourgeons et quelques fleurs ont éclo en ce début de printemps.

Il restera à bien les entretenir cet été afin que leurs systèmes racinaires se développent convenablement et que les fruitiers produisent leurs premiers fruits l'année prochaine !



Les enfants sont venus nombreux planter les arbres en novembre dernier

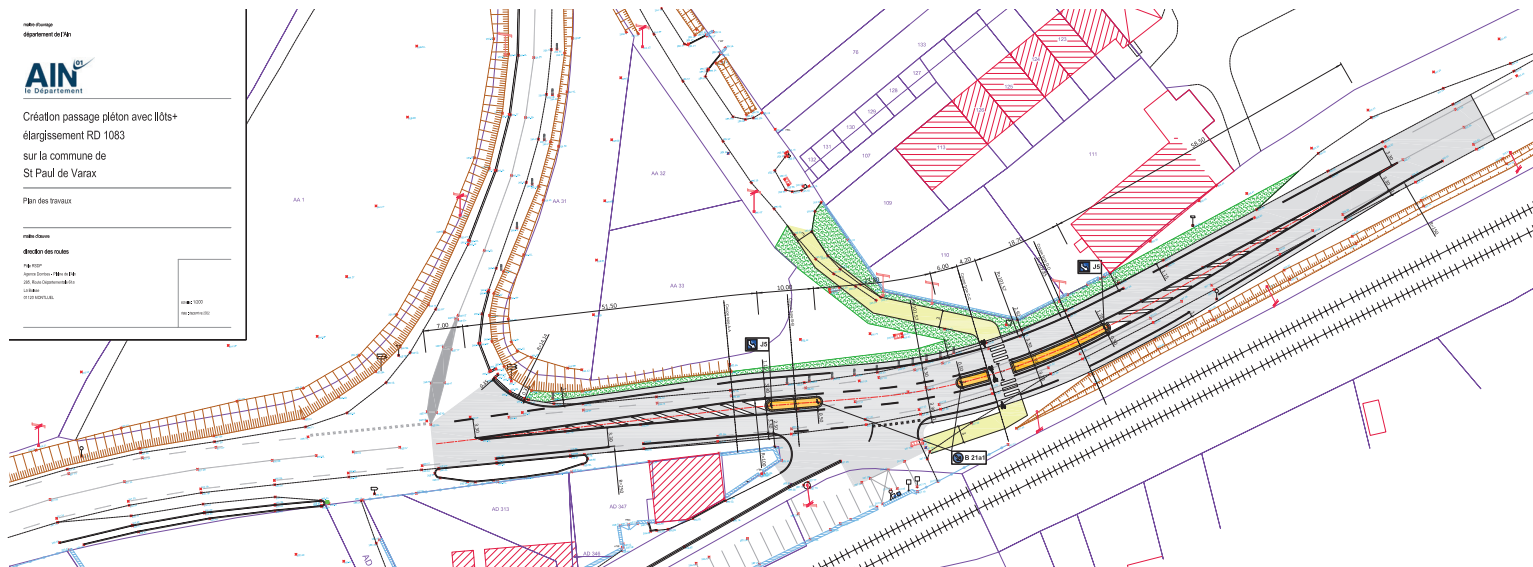
Une belle réussite pour cette opération qui se renouvellera dans le village au fil du temps sur d'autres parcelles appartenant à la commune.

En effet, quoi de mieux qu'un arbre pour revaloriser des espaces communs non occupés ? Sans coûts astronomiques ni acrobaties technologiques, l'arbre est refuge de biodiversité, son ombre et son feuillage atténuent les températures, il stocke le carbone, stabilise les sols, améliore la qualité de l'air, il aurait même une action sur notre tension artérielle et diminuerait notre stress ! Sans oublier de nous faire rêver lors de sa floraison et de nous régaler lors de la récolte s'il s'agit d'un fruitier !

Plantés dans les espaces publics, les arbres fruitiers redonnent tout leur sens à ces lieux de sociabilité, d'accueil et de partage.



Travaux de sécurisation de la RD1083 : le Département reporte le projet à 2024



Alors que les travaux de sécurisation de la RD 1083 devaient débuter dans le courant du premier trimestre 2023 à la suite d'un engagement pris par le Département envers notre Commune en juin 2022, un courrier reçu le 3 mars nous informait que le Département n'avait plus la capacité d'assurer en 2023 l'accompagnement financier prévu auparavant.

Pour faire suite à cette décision unilatérale lourde de conséquences pour la commune d'un point de vue financier, un courrier a été envoyé aux conseillers départementaux ainsi qu'au Département leur demandant les raisons de cet ajournement.

A la lecture de leurs retours, il ressort que des contraintes budgétaires fortes nécessitaient une priorisation d'autres travaux.

Notre projet est donc reculé avec un début des travaux au plus tard avant

mars 2024.

Conséquence de ce report : une augmentation du budget à supporter par la commune liée à l'augmentation du coût des matières premières en cours d'année.

Surcoût suite au report

Initialement chiffré à 120.000 € HT le reste à charge pour la commune s'élevait à 87.000 € HT une fois la subvention du Département déduite. Le nouveau budget s'élève désormais à 173.000 € HT avec un reste à charge pour la commune de 103.000 € HT soit un surcoût de 16.000 €. En effet, nous avons pu bénéficier de deux nouvelles subventions : l'une de 26.000€ HT octroyée par le Département, la seconde de 3000€ HT octroyée par la Communauté de Communes de la Dombes correspondant à

l'intégration d'un cheminement doux au projet.

Pour rappel : ce projet revêt une très grande importance pour la commune puisqu'il vise à améliorer la sécurité de la traversée de la RD 1083 au niveau de la gare en direction de la route du Bouchoux afin de permettre aux enfants qui la traversent chaque jour pour prendre leur bus scolaire comme aux piétons qui se rendent au cimetière ou sur les chemins de randonnées de le faire en sécurité.

Relancé en 2022, il avait été décidé, après plusieurs réunions en concertation avec le Département (propriétaire de la route) et après présentation aux membres du conseil municipal en date du 2 mai 2022, la création d'un îlot central de protection limité à l'environnement du passage piéton.



• rue des Ecoles : bientôt la fin des travaux!

Remplacement imprévu d'une canalisation d'eau rue des écoles

Les travaux d'assainissement programmés pour la mise en conformité du réseau d'eau sont enfin achevés dans le village.

Seule ombre au tableau : lors des travaux rue des écoles, l'entreprise ROUX s'est rendue compte qu'une canalisation d'eau qui passait à cet endroit était en très mauvais état et qu'il était nécessaire de procéder à son remplacement, ce qui a été fait par le Syndicat de rivières. Suite à cette intervention, l'enrobé sera refait sur la totalité de la rue d'ici fin mai, nous en profiterons pour faire une réhausse de la chaussée au niveau du passage piétons pour faciliter l'accès à la boulangerie aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite.

Création de nouvelles rues!

Sur propositions de la commission Urbanisme, les dénominations suivantes ont été votées.

Lotissement «Le Village» : la rue principale portera le nom de «rue Léopold Le Hon» qui fut conseiller général de l'Ain (1861-1879) et Député de l'Ain (1857-1870), quant aux deux impasses elles porteront les noms de «Impasse Marie Curie», et «Impasse Louise de Savoie» (mère de François 1er).



Lotissement Les Sarcelles : la rue principale portera le nom de «rue Simone Veil».



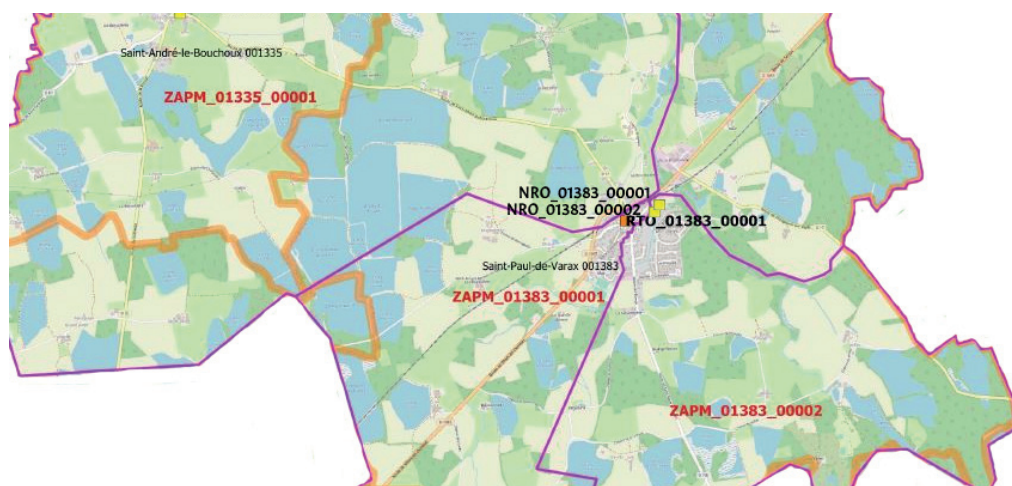
Avec ces propositions la Commission souhaitait mettre en avant des personnalités régionales ou ayant marquées l'histoire par leur engagement.

Fibre : point sur l'avancée de son déploiement

Après un compte rendu général du projet fibre en Mai 2022, il avait été décidé d'implanter 2 armoires sur la commune non loin du pont rouge. Ces armoires devant servir à la distribution de la fibre sur 2 zones du village que vous pouvez voir sur le plan ci-contre. La troisième zone (côté Nord de la RD1083) sera quant à elle desservie par l'armoire implantée à Saint André le Bouchoux, grâce à une extension du réseau réalisé en même temps par l'entreprise Eiffage.

En novembre 2022, après plusieurs mois d'attente, les logettes servant à alimenter les futures armoires ont été posées, puis début avril 2023, ce fût au tour des armoires ; il reste cependant à les raccorder au NRO existant (Nœud de Raccordement Optique) situé rue des écoles.

En parallèle, l'entreprise Eiffage est déjà intervenue sur plusieurs secteurs pour commencer le déploiement depuis ces armoires car cela prend beaucoup de temps. Le SIEA prévoit une éventuelle ouverture au service courant premier trimestre 2024. Nous vous tiendrons informé de l'évolution dans les prochains numéros ou sur notre page Facebook !



Elclairage public : phase 1

Objectif de la phase 1 : Réduire la consommation d'électricité d'environ 60% sur 4 commandes soit 143 points lumineux, limiter la pollution lumineuse qui perturbe la faune. Le projet s'élève à 152 000€ subventionné à hauteur 72 000€, soit un reste à charge de 80 000€ avec un retour sur investissement évalué entre quatre et huit ans en fonction des tarifs de l'électricité fluctuants.



2 modèles de luminaires ont été retenus



Budgets 2023 : pas d'augmentation des taux d'imposition en 2023

Lors du Conseil municipal du 20 mars, les budgets prévisionnel et assainissement 2023 ont été votés à l'unanimité.

Les principales dépenses de fonctionnement hors dépenses courantes (remboursement d'un ancien prêt jusqu'en 2025, charges de personnel) sont :

- Changement des éclairages publique passage en LED,
- Consommation électricité et fioul,
- Service restauration cantine,
- Entretien bâtiments publiques,
- Location SEMCODA pour garder un local pour la venue d'un médecin ultérieurement,
- Maintenance et assurances liées au fonctionnement de la cabine de téléconsultation,
- Entretien du stade de foot.

Les principales recettes de fonctionnement restent les mêmes d'années en années (Impôts et taxes, dotations).

Le conseil a également voté pour le maintien du taux d'imposition 2023 idem 2022 :

- Taxe sur le foncier bâti : 28.21 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 42.22 %,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.42 %.

Côté investissement les principales dépenses d'investissement sont :

- Traversée piétonne incluse dans le BP2023 même si elle sera reportée en 2024,
- Matériel scolaire : Vidéoprojecteur, tableau, luminaires,
- Marquage au sol et réfection des routes,
- Etudes préalables aux travaux de restauration de l'église,
- Maintenance de la cabine de téléconsultation,
- Ainsi qu'un budget de 6.000€ de subventions aux associations.

- 13/05 - l'AAPPMA concours de pêche adultes
- 18/05 - ABV Concours de boules «challenge commerçants et artisans»
- 27/05 - Comité des Fêtes / municipalité Fête Patronale, retraite aux flambeaux, feu d'artifice
- 28/05 - Comité des Fêtes Fête Patronale marché artisanal et producteurs, tombola de la vogue
- 2/06 - JSBD Foot : tournoi des vétérans
- 16/06 - JSBD Asemblée Générale du Foot
- 17/06 - Sou des Ecoles / Commission Associations journée des Talents
- 17/06 - JSBD concours pétanque des vétérans du foot
- 23/06 - Sou des Ecoles fête de fin d'année
- 24/06 - Stock-Car Fête de l'été et repas dansant
- 25/06 - Domaine du moulin repas de l'association
- 02/07 - AAPPMA concours de pêche enfants (Buellas)
- 07/07 - Conscrits Bal des conscrits
- 08/07 - Conscrits concours de pétanque
- 21/07 - ABV soirée de l'Amicale boules

Et si vous preniez vos repas au restaurant scolaire !



C'est l'invitation lancée par la commission scolaire ! Vous habitez sur la commune de Saint-Paul-de-Varax ? Vous avez plus de 50 ans ? Alors venez découvrir le projet de restaurant scolaire intergénérationnel ! Son principe : tous les mardis midi, la cantine scolaire, gérée par la municipalité, se transforme en restaurant intergénérationnel et propose aux seniors, en solo ou en duo, de venir partager le temps du repas avec les enfants du CE1 au CM2. Une belle occasion pour nos ainés d'éviter la solitude et pour les plus jeunes de tisser des liens avec des «papis-mamis» de substitution !

Inscription impérative le jeudi pour le mardi suivant auprès de la mairie (par tel 04 74 42 50 13 ou par email accueil@saintpauldevarax.fr)
Tarif du repas : 5 €. N'hésitez pas à vous inscrire à l'avance pour plusieurs semaines !

Dès septembre, un nouveau prestataire pour l'entretien des locaux scolaires

Une étude a été lancée pour changer de prestataire pour le nettoyage des locaux scolaires, le contrat arrivant à échéance. C'est la société k1000 qui a été retenue. A partir du mois de septembre, le budget annuel sera désormais de 14.904€ au lieu de 31.120 €, pour des prestations équivalentes à celles réalisées actuellement par la société en place, ce qui représente une économie annuelle pour la commune de 8.216 €.



Pourquoi les comptes rendus des Conseils municipaux ne sont plus affichés ?

Vous êtes nombreux à vous être demandés pourquoi les comptes rendus des conseils municipaux n'étaient plus affichés... La «faute» à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret d'application qui s'en est suivi : les règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes ont été modifiées et simplifiées, en grande partie via la dématérialisation, concrétisant l'article 78 de la loi « Engagement et Proximité ».

Où pour le dire différemment : Depuis le 1er juillet 2022 les comptes rendus des séances du conseil municipal, qui jusqu'alors devaient impérativement

être affichés en mairie et sur le site Internet de la commune sont supprimés et il n'y a plus ni obligation de tenue ni d'affichage. A la place, il est seulement obligatoire d'afficher en mairie et de publier sur le site Internet « la liste des délibérations examinées par le conseil municipal » afin d'assurer l'information rapide du public. La mairie tient à disposition de ceux qui le souhaitent la liste des délibérations et des procès verbaux affichés dans le sas d'entrée de la mairie. Nous avons également fait le choix de les afficher sur le site internet de la mairie, après leurs approbations lors du conseil municipal suivant.

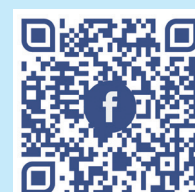


Bibliothèque
horaires d'ouverture
mercredi 15 h - 17 h
samedi 9 h - 11 h
Tel 04 74 42 58 35

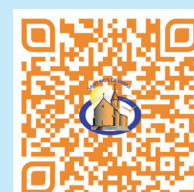
Illiwap



Facebook



Site internet



Mairie - Tel 04 74 42 50 13 - accueil@saintpauldevarax.fr